

REPRISE ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX RELATIFS AU GROS OEUVRE  
POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DES EGLANTINES A MOUFIA

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal du jeudi 20 juin 1985 (affaire no 31), vous avez autorisé la construction de dix classes primaires et de six classes maternelles à Moufia.

La Société de Construction de Bâtiments Publics (S.C.B.P.), titulaire du lot gros oeuvre dans cette opération, a fait l'objet d'une liquidation de biens par jugement du Tribunal de Commerce en date du 11 mai 1988. Aussi, le marché de travaux concernant ce lot est résilié de plein droit.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, pour cette opération :

- de m'autoriser à lancer une consultation écrite pour la réalisation des travaux de reprise et d'achèvement ;
- compte tenu de l'urgence, de m'autoriser à passer un marché négocié à l'issue de la consultation avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse ; la livraison de l'Ecole des Eglantines serait en effet très souhaitable pour la prochaine rentrée scolaire de septembre.

M. CAMILLE BOURHIS DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle émet un avis favorable.

Commission E.C.T.L.

Elle souhaite l'ouverture rapide de cette école.

Commission des Finances

Le marché de départ était de 6 319 000 F. Il a été payé, à ce jour, 3 934 000 F. L'estimation pour les finitions est de 2 500 000 F. Il y aurait donc un léger dépassement (de 100 000 F environ) par rapport au financement initial.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

